

# GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



## Conseil municipal

15 juillet 2016

### DBM n°1 - Régularisation des dépenses éligibles au FCTVA

Vous notez que dans le budget 2014, des dépenses de plus de 4 700 000 euros n'ont pas été comptabilisées dans la bonne case.

Le budget 2014 était VOTRE budget. Vous ne pouvez pas vous en attribuer les mérites quand ça vous arrange et rejeter les erreurs sur vos prédécesseurs quand ça ne vous arrange pas. C'était VOTRE budget et vous avez fait une bourde.

Vous vous présentez comme de grands gestionnaires, mais en réalité, vous commettez des erreurs, comme tout le monde...

Il a manifestement fallu l'intervention de notre collègue Stéphane Filipovitch lors du dernier conseil municipal pour s'étonner du montant élevé de la ligne budgétaire « frais d'études » pour que vous vous avisiez de l'erreur commise il y a deux ans.

Le délai de versement du FCTVA étant de deux ans, la compensation de 741 425,77 € que la commune aurait été en droit de toucher en 2016 devra attendre 2018.

Nous saurons vous rappeler en 2018, quand vous vous gargariserez de toucher cette somme que la ville aurait pu la toucher deux ans plus tôt et, pourquoi pas, utiliser cet argent pour baisser la taxe foncière dès cette année...

**David NOËL**